

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JUILLET 2020

Ordre du jour :

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe des disparités de salaire entre Maxime Giovachini et David Alerini, le Conseil accepte à l'unanimité le rattrapage en faveur de M. Giovachini afin que les rémunérations soient équitables entre les employés. Les délibérations sont prises en ce sens.

Les conseillers acceptent à l'unanimité le rattrapage de salaire en faveur de Mme Cathy Ferroni afin que les rémunérations soient équitables entre les employés. Les délibérations sont prises en ce sens.

Prime COVID : Durant période de confinement, le suivi administratif de la commune a été assuré exclusivement par Mme Cathy Ferroni et le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui attribuer une prime de 660 €. Les délibérations sont prises en ce sens.

Choix d'un notaire :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des futures acquisitions et du bail qui sera établi entre la commune et M. Albert Roulin il est nécessaire de mandater un notaire pour assurer les différentes négociations et conclusion des affaires communales :

Le Maire propose Me Marie-Charlotte Berlinghi. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Bail concernant Albert Roulin : Le Maire propose qu'il lui soit consenti un bail emphytéotique pour l'utilisation d'un terrain communal de 2800 m². Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Achat maison Romani : M. Sartori prend la parole et explique aux membres du Conseil Municipal l'histoire de la maison Romani, ancienne mairie de Talasani où trois maires se sont succédés jusqu'en 1970. M. le Maire propose que la commune se porte acquéreur de la Maison Romani qui comporte la bâtisse aux fins d'y rétablir la Mairie, un bureau de vote, une salle de réunion, etc .. ainsi que deux parcelles attenantes afin de doter le village d'une place de village. Le montant de l'acquisition s'élève à 130 000 €, ce qui libèrera le local où se situe la mairie actuellement pour le louer à des citoyens désireux de s'installer au village.

Ce bien sera financé à 80% par des subventions et le reste à charge sera de 20% pour la commune soit 26 000 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal de laisser le temps à tous d'y réfléchir, voire d'y faire une visite pour avoir une idée précise de la surface ainsi que se projeter dans les différents aménagements à réaliser.

Fontaine à eau : Afin d'arrêter l'achat de bouteilles d'eau il a été proposé au Conseil Municipal l'acquisition d'une fontaine à eau réfrigérante, deux devis ont été présentés et le choix de l'achat a été fait plutôt que la location qui à terme se révèle plus coûteuse.

Nous avons reçu un document d'une association « Ville Prudente », nous devons faire une recherche avant de décider s'il est opportun d'adhérer à cette proposition.

Isolation de l'appartement communal loué à M. Jean-Louis Battaglini, une étude thermique y a été réalisée et l'appartement se révèle dépourvu de toute isolation. L'entreprise CEDI DIAG émet la conclusion que l'isolation totale de l'immeuble collectif sera nécessaire pour assurer cette isolation et toute l'installation électrique est à refaire.

Eclairage public :

Le cabinet EUREKA a proposé un nouveau devis en fonction de notre demande d'un éclairage spécifique pour la mise en valeur du village. Ce nouveau devis s'élève à 9 642 € H.T. soit 11 570 € T.T.C. avec un reste à charge de 3 471€, déduction faite de l'aide ADEME. Le devis est accepté par le conseil à l'unanimité.

Plaques de rues en lauzes :

M. Sartori montre un modèle de lauze gravée au conseil ; les lauzes seront achetées à la carrière Albertini au prix de 40 € HT pièce, les gravures et les poses effectuées par la marbrerie Cubadda au prix de 2 145 € pour 15 lauzes.

M. Sartori propose de faire l'achat de dictionnaires Français/Corse pour les distribuer aux élèves qui feront leur rentrée scolaire en 6^{ème}.

La liste sera demandée à l'école de Taglio afin de comptabiliser les enfants qui auront droit à ce dictionnaire.

Vivien Zieba : M. Mari rappelle que lors de la campagne, une demande de M. Zieba concernait son passage sur sa propriété, traversée par une rivière.

Il a été décidé d'envoyer un courrier à la DDTM pour demander l'autorisation de poser des buses et d'aménager cette zone.

Les associations : Une subvention a été demandée par l'Association hébergée par « A casa di a salute » de Moriani qui concerne des activités pour les seniors de Costa Verde. Jean-Jacques doit répertorier et réunir les associations en septembre.

Sécurisation de la traversée de Figaretto :

La CDC n'est pas opposée à la création d'un rond-point sur Rico-plage à condition de recalibrer la route d'accès.

Qualité de l'eau potable : Les derniers prélèvements effectués n'étaient pas aux normes, nous avons donc procédé à la distribution de packs d'eau minérale pour toute la population.

L'eau du réservoir a été chlorée, nous devons contacter Kyrnolia pour savoir quelle solution ils pourraient nous proposer en attendant que les travaux de réfection soient terminés.